



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE, OIGNON, POIREAU No 02 – 20 mai 2010

EN BREF:

- Situation générale.
- Élimination du brise-vent de céréales dans la carotte et l'oignon.
- Quelques vers gris et tipules observés en Montérégie.
- Début des traitements contre le charançon de la carotte dans certains champs.
- Laitue en Montérégie : punaise terne à surveiller et les tout premiers pucerons.
- Oignon : mouche active, début des traitements foliaires (s'il y a lieu).
- Ail et poireau : stratégie pour le premier traitement contre la teigne.

SITUATION GÉNÉRALE

Les températures ont finalement remonté près des normales, et même au-delà pour les maximums journaliers, au cours des derniers jours (depuis le 16 mai). Les cultures ont donc pu reprendre un rythme normal de croissance. En général, il n'y a eu que très peu de pluie au cours des dix derniers jours. Les orages et averses de samedi dernier n'ont apporté des quantités significatives (plus de 10 mm) que dans certaines localités en Mauricie, au Centre-du-Québec, en Montérégie-Est et en Estrie. Ces faibles précipitations, combinées aux conditions relativement venteuses, ont fait en sorte que le sol s'est beaucoup asséché. Sur les sols minéraux plus légers, on doit maintenant avoir recours à l'irrigation non seulement pour l'implantation des transplants mais aussi, dans certains cas, pour aider au maintien de la croissance des cultures déjà implantées ou pour favoriser une levée uniforme des semis.

ÉLIMINATION DU BRISE-VENT DE CÉRÉALES

Plusieurs semis de carotte et d'oignon ayant été effectués très tôt ce printemps, l'orge, utilisée comme brise-vent (plante-abri) en terre noire, a déjà atteint le stade idéal pour être détruit dans plusieurs champs. On doit intervenir avec un herbicide antigraminées avant que l'orge ne commence à taller. **Idéalement, le traitement doit être fait lorsque les plants ont 3 feuilles bien développées et que la 4^e vraie feuille pointe.** Si vous attendez trop, la céréale entrera en compétition avec la culture, sera plus difficile à détruire et, dans le cas de l'oignon, formera un abri propice à la ponte de la mouche. Ceci est particulièrement vrai pour les champs où la densité de l'orge est élevée.





Secrétariat du RAP : 200, chemin Sainte-Foy, 10e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Télécopieur : 418 380-2181 Courriel : rap@mapaq.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 380-2100, postes 3581 ou 3551
Page Web : http://www.agrireseau.qc.ca/rap

VERS GRIS ET TIPULES

Quelques dommages reliés aux vers gris ou à la tipule européenne (larves) sont observés dans certains champs (laitue principalement) en Montérégie-Ouest. Ces deux insectes ont un comportement similaire. Ils se nourrissent en coupant les collets des plants pendant la nuit. Le jour, ils restent enfouis dans le sol à l'abri du soleil et des prédateurs. En creusant, près de la base de plants récemment endommagés, il est souvent possible de retrouver l'individu responsable du dommage.

Le ver gris (plusieurs espèces) et la tipule européenne appartiennent toutefois à des familles d'insectes différentes; le premier est une larve de lépidoptère (chenille), tandis que le second est une larve de diptère. Les deux principaux points qui permettent de distinguer la tipule du ver gris sont l'absence de pattes dans le cas de la tipule et le comportement de l'insecte lorsqu'on le dérange : le ver gris s'enroule en spirale et demeure immobile, tandis que la tipule se tortille dans tous les sens pour tenter de s'échapper. Si vous désirez obtenir plus d'information concernant la biologie de la tipule et les diverses caractéristiques qui permettent de la distinguer des vers gris, consultez le bulletin d'information suivant : http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b12gc08.pdf.

Examinez les bordures des champs pour repérer les plants coupés. Les champs qui, par le passé, ont déjà subi des pertes (zones à risque) doivent toujours être davantage surveillés. N'intervenez que si l'insecte cause des dommages significatifs. Dans la mesure du possible, ne traitez que les zones affectées. Intervenez en début de soirée lorsque la température est supérieure à 10 °C.

Pour plus de détails concernant la répression des vers gris, consultez l'avertissement Légumes – Général No 01 du 18 mai 2006 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf). Les insecticides homologués contre les vers gris devraient également être efficaces contre les tipules.

CAROTTE

Charancon

Compte tenu du temps plus frais de la semaine passée, les captures avaient diminué. Toutefois, il semble bien que cette semaine, l'insecte a recommencé à être actif. Le nombre de captures reste très élevé dans plusieurs champs en Montérégie-Ouest (jusqu'à 20 charançons par piège). Des interventions ont été recommandées dans certains champs semés tôt, compte tenu que les carottes avaient déjà atteint le stade 2 feuilles requis pour le premier traitement.

Lorsqu'ils sont requis, les traitements à l'IMIDAN ou au MATADOR doivent être effectués aux stades suivants :

- Le premier : lorsque les carottes sont au stade 2 à 3 feuilles, mais avant que la 3^e feuille n'atteigne son plein développement.
- Le second : 10 à 14 jours plus tard (stade 4 à 5 feuilles).

Les détails sur la répression du charançon sont présentés dans le bulletin d'information permanent No 01 du 4 mai 2007 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01tn07.pdf).



LAITUE

Punaise terne

On note la présence de beaucoup d'adultes de punaise dans certains champs de laitues en Montérégie-Ouest.

Dépistez vos champs afin d'évaluer la population de l'insecte de même que l'intensité du dommage sur la culture. Les seuils d'intervention généralement recommandés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, si vous observez que les punaises s'attaquent au point de croissance des laitues et causent des nécroses ou des déformations importantes, intervenez plus rapidement.

	Seuils d'intervention	
Laitue pommée	Moins de 10 feuilles Plus de 10 feuilles	7 individus pour 30 plants 5 individus pour 30 plants
Laitues romaine et en feuilles	Moins de 10 feuilles Plus de 10 feuilles	5 individus pour 30 plants 3 individus pour 30 plants

Si vous désirez plus de détails sur la lutte contre la punaise terne, consultez l'avertissement No 02 du 20 mai 2004 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf).

Pucerons

Des pucerons sont déjà observés en Montérégie, des ailés mais aussi, dans certains champs, des aptères (début de colonies). La présence de l'espèce *Nasonovia* n'a cependant pas encore été confirmée. Il est encore trop tôt pour intervenir, mais il faudra demeurer vigilant, puisque cette arrivée hâtive de l'insecte laisse entrevoir une année difficile en ce qui a trait à sa répression.

Maladies

De légers dommages (mort de quelques plants) reliés à l'affaissement sclérotique et à la moisissure grise sont observés dans plusieurs champs de laitues en Montérégie-Ouest. La perte est un peu plus importante dans les laitues qui étaient sous bâche. Cependant, globalement, les niveaux de dommages observés restent tout à fait dans la normalité.

OIGNON

Mouche de l'oignon

La ponte de la mouche de l'oignon est en cours en Montérégie-Ouest. Déjà, certains dommages, probablement reliés à la ponte des toutes premières mouches qui ont émergé ce printemps, sont observés dans certains champs d'oignons jaunes transplantés.



Si votre stratégie d'intervention contre la mouche prévoit des traitements contre les adultes, il est temps de débuter les traitements foliaires. Généralement, les producteurs d'oignons jaunes qui utilisent l'insecticide chlorpyrifos (LORSBAN, PYRIFOS, CITADEL) au sol ou le traitement de semence à la cyromazine (GOVERNOR/TRIGARD) n'ont pas à intervenir avec des traitements foliaires. Les producteurs d'oignons transplantés (jaune ou espagnol) ou d'oignons verts qui n'appliquent aucun insecticide à la plantation ont habituellement recours aux traitements foliaires.

Voici, en rappel, les règles de base à retenir concernant les pulvérisations foliaires contre la mouche :

- Lorsque le sol est chaud et sec, retardez les traitements jusqu'à la prochaine pluie (ou irrigation). Les œufs et les jeunes larves fraîchement écloses sont sensibles à la déshydratation et ont besoin d'humidité pour survivre. Sur un sol sec, le taux de mortalité élevé fait en sorte que les traitements insecticides ne sont généralement pas justifiés.
- Traitez lorsqu'il ne vente pas, en fin de journée, tôt le matin si la nuit a été douce ou par temps nuageux. Les mouches ne vont dans les champs que durant ces périodes. Le reste du temps, elles demeurent à l'abri en bordure des champs, où elles se nourrissent sur les fleurs sauvages.
- Conservez un intervalle de 5 à 7 jours entre les traitements et, pour éviter le développement de la résistance, utilisez en alternance des insecticides de groupes chimiques différents.

Comme mesure préventive, il est recommandé de tondre les abords des champs pour éliminer les abris et les sources potentielles de nourriture. Les mouches adultes se nourrissent du pollen des fleurs sauvages, comme le pissenlit, et profitent de ces sites pour se regrouper et s'accoupler.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'information présentée dans l'avertissement No 02 du 20 mai 2004 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf).

AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Des teignes sont capturées sur la plupart des sites. De façon générale, les pièges situés à côté de zones abritées (ex. : boisés) ont permis d'attraper davantage de papillons que les pièges situés en zone ouverte.

D'après le modèle de prévision inclus dans le logiciel CIPRA (Agriculture et Agroalimentaire Canada), on en serait au plus fort pic d'activité de l'insecte dans le sud de la province. Sur un site planté en ail d'automne et possédant un microclimat particulièrement favorable, de petites larves ont même été observées. Des interventions insecticides pourraient donc, dans certains cas, être effectuées au cours des prochains jours.

Voici la stratégie proposée pour la lutte contre cette première génération :

- Intervenez dans l'ail d'automne où la fleur d'ail est récoltée étant donné que les teignes sont susceptibles d'endommager les hampes.
- Dans l'ail de printemps et le poireau, ne traitez que les petits champs. Selon notre expérience, le niveau de dommages observés dans les grands champs pour cette première génération est généralement trop faible pour justifier des interventions. Sur les petites superficies, la ponte des femelles est concentrée sur le petit nombre de plants présents, d'où les dommages plus importants.



- Si du piégeage est fait sur la ferme, intervenez environ 12 jours après la date où vous aurez capturé le plus grand nombre de teignes ou, encore mieux, 12 jours après la nuit la plus chaude de la période de piégeage correspondante. Par exemple, si on visite les pièges une fois par semaine, qu'on a compté le plus grand nombre de teignes le 15 mai, et que la nuit la plus chaude entre le 8 et le 15 mai a été le 12, idéalement, le traitement devrait être fait le 24 mai. On sait que les teignes ne sont actives que si les températures de nuit sont supérieures à 9 °C; par conséquent, la ponte risque d'être plus importante lors des nuits les plus chaudes.
- Si aucun piégeage n'est effectué, voici les dates de traitement recommandées en fonction des dates de pic d'activité de l'insecte telles que déterminées par CIPRA.

Région	Date du pic	Date du traitement
Basses-Laurentides (Saint-Joseph-du-Lac)	15 mai	27 mai
Estrie (Lennoxville)	19 mai	31 mai
Lanaudière (L'Assomption)	19 mai	31 mai
Montérégie	15 mai	27 mai

Bien entendu, si dès maintenant vous observez des larves, il est déjà temps d'intervenir.

Pour plus de renseignements concernant la teigne, vous pouvez consulter le bulletin d'information No 03 du 7 juillet 2006 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur - terre noire Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ 118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0 Téléphone : 450 454-2210, poste 229 – Télécopieur : 450 454-7959

Courriel: Mario.Leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – carotte, céleri, laitue... – 20 mai 2010

